



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 Septembre 2026

DATE DE CONVOCATION :
4 septembre 2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :
En exercice : 27
Présents : 24
Pouvoirs : 4
Votants : 22

VOTE :
Pour : 22
Contre : 0
Abstentions : 0

Délibération n° 2026/125

OBJET : Décision
modificative n°1 au budget
primitif 2026

La Présidente certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Bas-Rhin au titre du contrôle de légalité, et qu'il a été procédé aux formalités de publication et/ou de notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

23 SEP. 2026

La Présidente



Marie-Paule LEHMANN

Le 16 septembre deux mille vingt-six à 09h30, le conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier d'Alsace s'est réuni à l'Hôtel de la CEA à Strasbourg, Place du Quartier Blanc, et en visioconférence, sur convocation de la Présidente, Madame Marie-Paule LEHMANN, par courriel, en date du 4 septembre 2026.

Présents : Mmes LEHMANN Marie-Paule, LOTH Sophie, MILLION Lara, MM. BENTZ Hervé, CORNEC Jacques, DURAND Arnaud, ERBS André, FENRICH Guy, GAUGLER Jean, ISEL Roger, JACOBBERGER Thierry, JEHL François, JEHL Laurent, MAMMOSSER Pierre, MARTIN Roland, MULLER Dominique, MULLER Régis, NAEGELIN Bruno, OTT Auguste, ROUSSEL Yann, SCHAEFFER Serge, SIEGRIST Gabriel, TURRI Pascal, WEIGEL Eric, WENDLING Marc.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme ROEHLLY Sylvie, MM FISCHER Bernad, MEYER Paul, NEUMANN Rémy.

Excusés : Mmes FISCHER Marie-Reine, MM JORDAN Fabian, NICOLAS Thierry, SCHNEBELEN Charles.

Assistaient également : Mmes ARNOLD Marie-Cerise, DEMIRTOK Aylin, GALTIER Etienne, GARTNER Louise, HERTRICH Sabrina, LE MOING Cécile, MEYER Mathilde, SURIEUX Romane, MM. CZAJKOWSKI Jonathan, DERSÉ Fabien, DUCHENE Christophe, GAUGLER Benoît, GROJEAN Quentin, GUICHARD Baptiste, LADOUCE Maximilien, MULLER Florian, OLIGER Killian.

EXPOSE DES MOTIFS

L'EPF d'Alsace dispose depuis l'exercice 2024 d'un accord-cadre pour la gestion technique de ses biens. Le lot n°3 de cet accord cadre porte sur la fourniture de prestations de gardiennage et de télésurveillance.

S'agissant des prestations relatives à la télésurveillance, l'EPF dispose au travers du marché de deux options :

- La location longue durée du matériel ;
- L'acquisition avec prestation de maintenance et garantie de renouvellement ;

L'option de la location longue durée a été largement privilégié sur les premières années d'exécution du marché. Toutefois depuis l'exercice 2026 au regard de l'évolution croissante du nombre de biens sous télésurveillance, il est de plus en plus privilégié le recours à l'option d'achat, notamment dans une perspective où les installations sont amenées à perdurer sur les sites pour des durées supérieures à 4 ou 5 ans. La garantie de renouvellement supprime par ailleurs tout risque

DATE DE CONVOCATION :
4 septembre 2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :
En exercice : 27
Présents : 24
Pouvoirs : 4
Votants : 22

VOTE :
Pour : 22
Contre : 0
Abstentions : 0

Délibération n° 2026/125

OBJET : Décision
modificative n°1 au budget
primitif 2026

La Présidente certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Bas-Rhin au titre du contrôle de légalité, et qu'il a été procédé aux formalités de publication et/ou de notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

23 SEP. 2026

La Présidente



Marie-Paule LEHMANN

d'obsolescence ou de perte de matériel ce qui renforce encore l'intérêt de cette démarche.

Enfin, sur le plan financier l'acquisition s'avère beaucoup plus avantageuse dès lors que l'installation est réalisée pour une période supérieure à 18 mois ce qui est quasi-systématiquement le cas.

Cette évolution de régime suppose cependant, à l'inverse de la prestation location, des crédits supplémentaires en section d'investissement. Il est ainsi proposé au travers du projet de décision modificative transmis en amont de la séance de revaloriser les provisions budgétaires du compte 2183 à hauteur de 140 000 € (soit une autorisation budgétaire totale de 150 000 € au D-2183).

En parallèle il est sollicité l'inscription d'une dépense au compte 1068, à hauteur de 0,10 € afin de permettre la correction d'une erreur matérielle dans la comptabilisation de l'affectation du résultat de l'exercice 2024 sur l'exercice 2025.

Ces deux augmentations seraient compensées par une réduction des dépenses inscrites au compte 275 à hauteur de 140 000,10 € (soit une autorisation budgétaire totale ramenée à 4 859 999,90 € au D-275).

Ce virement de crédit se justifie principalement du fait de l'absence de consignations importantes réalisées en 2026 (les réalisations actuelles s'établissent en effet à seulement 1 616 € à ce jour).

Il est par ailleurs prévu d'augmenter de 1 M€ nets les provisions budgétaires relatives à la création de dettes des collectivités résultant de la contractualisation de biens en portage par annuités, dont la comptabilisation s'équilibre en dépenses/recettes d'investissement aux comptes D-2763 et R-16878.

Enfin il est proposé, à la suite de la délégation donnée au Directeur en matière de souscription de ligne de trésorerie, de prévoir pour le budget 2026 une provision relative à d'éventuels frais financiers au compte 6615 pour un montant maximal de 20 000 €. Cette provision est financée par réduction des provisions inscrites au compte 6012 à hauteur de 20 000 € (soit une autorisation budgétaire totale ramenée à 27 692 335,41 €).

Les virements de crédits proposés peuvent ainsi être synthétisés comme suit :

DATE DE CONVOCATION :
 4 septembre 2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
 Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :
 En exercice : 27
 Présents : 24
 Pouvoirs : 4
 Votants : 22

VOTE :
 Pour : 22
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Délibération n° 2026/125

OBJET : Décision
 modificative n°1 au budget
 primitif 2026

La Présidente certifie que la
 présente délibération a été
 déposée en Préfecture du
 Bas-Rhin au titre du contrôle
 de légalité, et qu'il a été
 procédé aux formalités de
 publication et/ou de
 notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

23 SEP. 2026

La Présidente



Marie-Paule LEHMANN

Section de fonctionnement						
			Dépenses		Recettes	
Chapitre	Article	Libellé	Augmentation de crédits	Réduction de crédits	Augmentation de crédits	Réduction de crédits
011	6012	Portage		-20 000,00 €		
66	6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	20 000,00 €			
		Total	20 000,00 €	-20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
		Solde		0,00 €		0,00 €

Section d'investissement						
			Dépenses		Recettes	
Chapitre	Article	Libellé	Augmentation de crédits	Réduction de crédits	Augmentation de crédits	Réduction de crédits
21	2183	Matériel de bureau et informatique	140 000,00 €			
10	1068	Autres réserves	0,10 €			
27	275	Dépôts et cautionnements versés		-140 000,10 €		
041	16878	Remboursement des autres dettes		-4 000 000,00 €	5 000 000,00 €	
	2763	Créances sur coll. et etabl. pub.	5 000 000,00 €			-4 000 000,00 €
		Total	5 140 000,10 €	-4 140 000,10 €	5 000 000,00 €	-4 000 000,00 €
		Solde	1 000 000,00 €		1 000 000,00 €	

La décision modificative porte ainsi exclusivement sur des virements de crédits entre chapitres de dépenses, les augmentations correspondant strictement aux réductions proposées par ailleurs.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver le projet de Décision Modificative n°1 (DM1) au budget primitif de l'exercice 2026.

DATE DE CONVOCATION :

4 septembre 2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 27

Présents : 24

Pouvoirs : 4

Votants : 22

VOTE :

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération n° 2026/125

OBJET : Décision
modificative n°1 au budget
primitif 2026

La Présidente certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Bas-Rhin au titre du contrôle de légalité, et qu'il a été procédé aux formalités de publication et/ou de notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

23 SEP. 2026

La Présidente,



Marie-Paule LEHMANN

DELIBERATION N° 2026/125

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 324-1 et suivants et R. 321-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux ;

Vu les statuts de l'EPF d'Alsace du 14 janvier 2025 ;

Vu le règlement intérieur de l'EPF d'Alsace du 11 décembre 2024 ;

Vu le Budget Primitif 2026 adopté en séance du Conseil d'Administration du 11 février 2026 ;

Considérant la présentation faite en séance ;

Considérant que les modifications budgétaires proposées ne remettent pas en cause l'équilibre du budget ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la décision modificative n°1 au budget primitif de l'exercice 2026.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement Public Foncier d'Alsace
Autre établissement public administratif local

Numéro SIRET : 50767903300021

Poste comptable : Paierie Départementale de la collectivités Européenne d'Alsace

Décision modificative N°1 **relatif à l'exercice 2026**

Budget principal

Instruction budgétaire et comptable M.4(1)
applicable aux services publics industriels et commerciaux locaux

(1) Précision plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	4
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	6
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	10
B2 - Balance générale du budget - Recettes	11

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	13
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	17
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	20
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	21
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	25
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	27
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	28
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	30
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	31
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	32
A3.2 - Etalement des provisions	33
A4.1 - Equilibre des opérations financières	34
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	35
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	36
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	37

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	38
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	39
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	40
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	41
B1.7 - Etat des engagements reçus	42
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	43
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	44

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	45
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	49
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	50
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	51

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	52
--------------------------	----

Nota. -Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le **23 SEP. 2026**

ID : 067-507679033-20260916-2026_125-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
 - sans les chapitres « opérations d'équipement ».

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 0.00% (maximum 7,5 %)
- Investissement : 0.00% (maximum 7,5 %)

IV – Les provisions sont budgétaires Délibération du 11/02/2026 00:00:00.

V – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé de l'exercice.

VI – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**VUE D'ENSEMBLE**

EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	0,00	0,00
+	+	+
R		
R		
E		
REPORTS		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	0,00	0,00
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE		
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 000 000,00	1 000 000,00
+	+	+
R		
R		
E		
REPORTS		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 000 000,00	1 000 000,00
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (3)	1 000 000,00	1 000 000,00

(1) Crédits votés uniquement lors de cette étape budgétaire (sans prise en compte des précédents mouvements de crédits de l'exercices).

(2) Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE (2) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	30 355 815,84	0,00	-20 000,00	-20 000,00	30 335 815,84
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 411 700,00	0,00	0,00	0,00	1 411 700,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 029 435,00	0,00	0,00	0,00	5 029 435,00
Total des dépenses de gestion des services		36 796 950,84	0,00	-20 000,00	-20 000,00	36 776 950,84
66	Charges financières	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
67	Charges spécifiques	33 000,00	0,00	0,00	0,00	33 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (3)	50 000,00		0,00	0,00	50 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		36 879 950,84	0,00	0,00	0,00	36 879 950,84
023	Virement à la section d'investissement (5)	22 189 014,47		0,00	0,00	22 189 014,47
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	101 329 395,30		0,00	0,00	101 329 395,30
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		123 518 409,77		0,00	0,00	123 518 409,77
TOTAL		160 398 360,61	0,00	0,00	0,00	160 398 360,61

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES**160 398 360,61**

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE (2) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	24 500,00	0,00	0,00	0,00	24 500,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	13 540 040,00	0,00	0,00	0,00	13 540 040,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	16 026 886,00	0,00	0,00	0,00	16 026 886,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	3 051 214,00	0,00	0,00	0,00	3 051 214,00
Total des recettes de gestion des services		32 642 640,00	0,00	0,00	0,00	32 642 640,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	8 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		32 650 640,00	0,00	0,00	0,00	32 650 640,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	118 507 057,77		0,00	0,00	118 507 057,77
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		118 507 057,77		0,00	0,00	118 507 057,77
TOTAL		151 157 697,77	0,00	0,00	0,00	151 157 697,77

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE**9 240 662,84**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES**160 398 360,61**

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT**

5 011 352,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DE 043 = RE 043.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le

23 SEP. 2026

es et de marchandises, des créances et des valeurs
ID : 067-507679033-20260916-2026_125-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles	45 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00	185 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	55 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00	195 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,10	0,10	0,10
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 310 000,00	0,00	0,00	0,00	4 310 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	5 000 000,00	0,00	-140 000,10	-140 000,10	4 859 999,90
	Total des dépenses financières	9 310 000,00	0,00	-140 000,00	-140 000,00	9 170 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	9 365 000,00	0,00	0,00	0,00	9 365 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	118 507 057,77		0,00	0,00	118 507 057,77
041	Opérations patrimoniales (3)	4 000 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00	5 000 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	122 507 057,77		1 000 000,00	1 000 000,00	123 507 057,77
	TOTAL	131 872 057,77	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	132 872 057,77

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE

17 502 795,89

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

150 374 853,66

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (6)	17 174 348,91	0,00	0,00	0,00	17 174 348,91
165	Dépôts et cautionnements reçus	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	4 625 367,74	0,00	0,00	0,00	4 625 367,74
	Total des recettes financières	21 809 716,65	0,00	0,00	0,00	21 809 716,65
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	46 727,24	0,00	0,00	0,00	46 727,24
	Total des recettes réelles d'investissement	21 856 443,89	0,00	0,00	0,00	21 856 443,89
021	Virement de la section d'exploitation (3)	22 189 014,47		0,00	0,00	22 189 014,47
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	101 329 395,30		0,00	0,00	101 329 395,30
041	Opérations patrimoniales (3)	4 000 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00	5 000 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	127 518 409,77		1 000 000,00	1 000 000,00	128 518 409,77
	TOTAL	149 374 853,66	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	150 374 853,66

+

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

150 374 853,66

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042).

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (7)**

5 011 352,00

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(3) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(4) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(5) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(6) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	-20 000,00		-20 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	20 000,00	0,00	20 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,10	0,00	0,10
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	-4 000 000,00	-4 000 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	140 000,00	0,00	140 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	-140 000,10	5 000 000,00	4 859 999,90
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	1 000 000,00	1 000 000,00

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 000 000,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	5 000 000,00	5 000 000,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	-4 000 000,00	-4 000 000,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	1 000 000,00	1 000 000,00

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE

0,00

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 000 000,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et en M. 43.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le **23 SEP. 2026**



ID : 067-507679033-20260916-2026_125-DE



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	30 355 815,84	-20 000,00	-20 000,00
6012	Portage	28 039 907,30	-20 000,00	-20 000,00
605	Achats de matériel, équipements	3 000,00	0,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, ...)	67 000,00	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	2 000,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	7 000,00	0,00	0,00
6066	Carburants	5 000,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	36 000,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	15 700,00	0,00	0,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	2 000,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	180 000,00	0,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	218 184,87	0,00	0,00
61523	Entretien, réparations réseaux	590,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	10 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	28 023,48	0,00	0,00
6161	Multirisques	232 300,00	0,00	0,00
617	Études et recherches	590 665,00	0,00	0,00
618	Divers	20 830,62	0,00	0,00
6226	Honoraires	87 460,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	50 000,00	0,00	0,00
6228	Divers	10 500,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	4 000,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	11 000,00	0,00	0,00
6237	Publications	10 000,00	0,00	0,00
6238	Divers	1 000,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	15 000,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	87 154,57	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	15 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	6 500,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations...)	18 000,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	530 000,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	50 000,00	0,00	0,00
63514	Taxe sur les véhicules de société	1 500,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 411 700,00	0,00	0,00
6311	Taxe sur les salaires	90 000,00	0,00	0,00
6333	Particip. employeurs format* pro. cont.	17 000,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	865 000,00	0,00	0,00
6413	Primes et gratifications	4 000,00	0,00	0,00
6414	Indemnités et avantages divers	3 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	224 000,00	0,00	0,00
6452	Cotisations aux mutuelles	29 000,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	66 000,00	0,00	0,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	36 000,00	0,00	0,00
6458	Cotisat* autres organismes sociaux	16 000,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	12 000,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 700,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	42 000,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	6 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 029 435,00	0,00	0,00
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	30 000,00	0,00	0,00
6518	Autres	5 210,00	0,00	0,00
6552	Subventions d'équipement versées	4 500 000,00	0,00	0,00
6581	Pénalités sur marchés	6 000,00	0,00	0,00
6582	Pénalités, amendes fiscales et pénales	1 500,00	0,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	486 725,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION		36 796 950,84	-20 000,00	-20 000,00



Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	2026	2025
66	Charges financières (8)	0,00	20 000,00	20 000,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	0,00	20 000,00	20 000,00
67	Charges spécifiques	33 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	31 000,00	0,00	0,00
678	Autres charges événement maj. et inhab.	2 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (9)	50 000,00	0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	30 000,00	0,00	0,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	20 000,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		36 879 950,84	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	22 189 014,47	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	101 329 395,30	0,00	0,00
6031	Variation stocks mat. premières	101 324 722,36	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	4 672,94	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		123 518 409,77	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		123 518 409,77	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		160 398 360,61	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1	0,00
------------------------------	-------------

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	24 500,00	0,00	0,00
6094	RRR obtenus sur études et prestat°	6 000,00	0,00	0,00
619	RRR obtenus sur services extérieurs	5 000,00	0,00	0,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	13 500,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	13 540 040,00	0,00	0,00
701	Ventes produits finis et intermédiaires	10 540 000,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	1 657 420,00	0,00	0,00
70871	Remb. frais par coll. de rattachement	1 335 500,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	7 120,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	16 026 886,00	0,00	0,00
731	Taxe spéciale d'équipement	16 026 886,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	3 051 214,00	0,00	0,00
7517	Redevances des fermiers, concession.	5 000,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	65 100,00	0,00	0,00
7561	Compens. TSE pour suppression de la TH	1 740 161,00	0,00	0,00
7562	Compens. TSE réduc. impos. CFE / TFPB	1 232 953,00	0,00	0,00
7588	Autres	8 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		32 642 640,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (c)	8 000,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	7 000,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	1 000,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION		32 650 640,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	118 507 057,77	0,00	0,00
6031	Variation stocks mat. premières	118 507 057,77	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		118 507 057,77	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		151 157 697,77	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1	0,00
------------------------------	-------------

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice



N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	10 000,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	5 000,00	0,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	5 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	45 000,00	140 000,00	140 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	10 000,00	140 000,00	140 000,00
2184	Mobilier	30 000,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	5 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		55 000,00	140 000,00	140 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,10	0,10
1068	Autres réserves	0,00	0,10	0,10
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 310 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	10 000,00	0,00	0,00
16878	Remboursement des autres dettes	4 300 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	5 000 000,00	-140 000,10	-140 000,10
275	Dépôts et cautionnements versés	5 000 000,00	-140 000,10	-140 000,10
Total des dépenses financières		9 310 000,00	-140 000,00	-140 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		9 365 000,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	118 507 057,77	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	118 507 057,77	0,00	0,00
312	Portage	118 507 057,77	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	4 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
16878	Remboursement des autres dettes	4 000 000,00	-4 000 000,00	-4 000 000,00
2763	Créances sur collectivités et établ. pub	0,00	5 000 000,00	5 000 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		122 507 057,77	1 000 000,00	1 000 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		131 872 057,77	1 000 000,00	1 000 000,00

+

RESTES A REALISER N-1	0,00
------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 000 000,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	17 174 348,91	0,00	0,00
1068	Autres réserves	17 174 348,91	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	10 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	4 625 367,74	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	2 500 000,00	0,00	0,00
2763	Créances sur collectivités et établ. pub	2 125 367,74	0,00	0,00
Total des recettes financières		21 809 716,65	0,00	0,00
458201	Travaux de dépollution - Station Oil France - GUNDERSHOFFEN (5)	46 727,24	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		46 727,24	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		21 856 443,89	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	22 189 014,47	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	101 329 395,30	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 152,00	0,00	0,00
28145	Installat° gén., agenc., aménag. cons.	965,60	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	2 078,78	0,00	0,00
28184	Mobilier	476,56	0,00	0,00
312	Portage	101 324 722,36	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		123 518 409,77	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	4 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
16878	Remboursement des autres dettes	0,00	5 000 000,00	5 000 000,00
2763	Créances sur collectivités et établ. pub	4 000 000,00	-4 000 000,00	-4 000 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		127 518 409,77	1 000 000,00	1 000 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		149 374 853,66	1 000 000,00	1 000 000,00

+

RESTES A REALISER N-1	0,00
-----------------------	------

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00
---	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 000 000,00
--	--------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT**III
BS

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 23 SEP 2026

Publié le

23 SEP 2026

ID : 067-507679035-20260918-2026-125-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1 de trésorerie	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de crédit de trésorerie						
51932 Lignes de crédit de trésorerie liés à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Au sens de la circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989 relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE A L'ORIGINE DU CONTRAT (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires					0,00								O/N	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit					0,00									
1641 Emprunts en euros					0,00									
1643 Emprunts en devises					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus					32 955,00									
2020 CF231AA	CARREFOUR PROXIMITE FRANCE	09/06/2020	09/06/2020		1 500,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
2021 AN437AE 12 A REVERSER	ERDOGAN Yusuf	29/11/2021	29/11/2021		50,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
2021 AN473AE 20	BOUMESSAOUD Abdenour	29/11/2021	29/11/2021		46,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
2021 BS482AB		29/11/2021	29/11/2021		920,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
2022 BK376AB A REVERSER	SCHMIDLIN Marine	01/09/2022	01/09/2022		950,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
2022 CJ182AA	MARBACH Mireille	07/02/2022	07/02/2022		500,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
2022 CK271AA	BATICHOC	13/09/2022	13/09/2022		4 400,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
2024 AH276AC BARRET	BARRET Philippe	01/01/2002	01/01/2002		1 200,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
2024 AL067AC BONNET	LE REPERE DES GOURMETS	05/12/2024	05/12/2024		1 440,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
2024 AL067AC HUSSER	AU BOEUF NOIR	05/12/2024	05/12/2024		4 000,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
2025 AF458AK HARTMANN	HARTMANN Danièle	24/02/2025	24/02/2025		400,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
2025 AZ426AB AMB	AMB	16/09/2025	16/09/2025		2 000,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
2025 AZ426AB CONTROL AUTO	CONTROL'AUTO VILLE	16/09/2025	16/09/2025		1 400,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
2025 BS043AD	BILECAN ZEYNEP	28/03/2025	28/03/2025		2 300,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1
2026 AQ082AB FHJC	FHJC	01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	XX	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Profil d'amortissement (7)	OIN de remboursement anticipé	Maturité (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
2026 AY411AC VOB	VOB	20/03/2026	20/03/2026		1 960,00	F		0,000	0,000		X X	O	A-1
2026 BS482A13 MKNZ ESPLA	SOCIETE MKNZ	19/01/2026	19/01/2026		7 200,00	F		0,000	0,000		X X	O	A-1
2026 BS506AB ILE AUX ENFANTS	ILE AUX ENFANTS	26/02/2026	26/02/2026		2 040,00	F		0,000	0,000		X X	O	A-1
2026 C1349AE SIRBU	SIRBU Eugeniu	20/04/2026	20/04/2026		500,00	F		0,000	0,000		X X	O	A-1
EPF2024CITIZ	EPF ALSACE	02/07/2024	02/07/2024		150,00	F		0,000	0,000		X X	O	A-1
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières					0,00								
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat					0,00								
1678 Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières					0,00								
168 Emprunts et dettes assimilés					0,00								
1681 Autres emprunts					0,00								
1682 Bons à moyen terme négociables					0,00								
1687 Autres dettes					0,00								
Total général					32 956,00								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine,

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini) comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Eurlbor 3 mols).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à "origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 relative produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice				ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)			
163 Emprunts obligataires		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (9)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus		0,00		32 956,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2020 CF231AA		0,00	A-1	1 500,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2021 AN437AE 12 A REVERSE		0,00	A-1	50,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2021 AN473AE 20		0,00	A-1	46,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2021 BS482AB		0,00	A-1	920,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2022 BK376AB A REVERSE		0,00	A-1	950,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2022 C.J182AA		0,00	A-1	500,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2022 CK271AA		0,00	A-1	4 400,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2024 AH276AC BARRET		0,00	A-1	1 200,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2024 AL067AC BONNET		0,00	A-1	1 440,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2024 AL067AC HUSSER		0,00	A-1	4 000,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2025 AF458AK HARTMANN		0,00	A-1	400,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2025 AZ426AB AMB		0,00	A-1	2 000,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2025 AZ426AB CONTROL AUTO		0,00	A-1	1 400,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2025 BS043AD		0,00	A-1	2 300,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2026 AQ092AB FHJC		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2026 AY411AC VOB		0,00	A-1	1 960,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID : 067-507679033-20260916/2026_125-DE



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
					Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)				
2026 BS482A13 MKNZ ESPLA		0,00	A-1	7 200,00	0,00	F		0,00	0,00	0,00	0,00
2026 BS506AB ILE AUX ENFANTS		0,00	A-1	2 040,00	0,00	F		0,00	0,00	0,00	0,00
2026 C1349AE SIRBU		0,00	A-1	500,00	0,00	F		0,00	0,00	0,00	0,00
EPF2024CITIZ		0,00	A-1	150,00	0,00	F		0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		32 956,00				0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire n° NOR : IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire n° NOR : IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le 23 SEP. 2026

ID : 067-507679033-20260916-2026_125-DE



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

Nota. – Cette annexe retrace le stock de dette à la clôture après opérations de couverture éventuelles.

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure	(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (turner)	Nombre de produits	20	0	0	0	
		% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros	32 856,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier		Nombre de produits	0	0	0	0	
		% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)		Nombre de produits	0	0	0	0	
		% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé		Nombre de produits	0	0	0	0	
		% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5		Nombre de produits	0	0	0	0	
		% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures		Nombre de produits					0
		% de l'encours					0,00
		Montant en euros					0,00

IV -- ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture							Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)							0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le 23 SEP. 2026

-ID : 067-507679033-20260916-2026-125-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite) : EFFET DE L'INSTRUMENT DE COUVERTURE

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture				Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux				
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
AUTRES DETTES****A1.6****A1.6 – AUTRES DETTES****(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)**

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
-----------------	------------------------------------	-------------------------------	-------------------------

23 SEP. 2026

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

Délibération du

Biens de faible valeur

Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €

19-12-2012

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années) 1	
L	AGENCEMENTS ET INSTALLATIONS	10	19/12/2012
L	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3	19/12/2012
L	LOGICIELS ET LICENCES	2	19/12/2012
L	MATERIEL INFORMATIQUE	3	19/12/2012
L	MATERIEL TELEPHONIQUE	5	19/12/2012
L	MOBILIER DE BUREAU	5	19/12/2012
L	VEHICULES	5	19/12/2012

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant constitué à l'ouverture	Montant total constitué	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel à la clôture
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS**A3.2****A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS**

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées à l'ouverture	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Budget de l'exercice (BP+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Solde d'exécution 001 de la section d'investissement (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-17 502 795,89	0,00	0,00	-17 502 795,89
Solde des restes à réaliser (RAR) (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	328 446,98	0,00	0,00	328 446,98
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-17 174 348,91	0,00	0,00	-17 174 348,91

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Budget de l'exercice (BP+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total
	(a)		(b)	(c = a + b)
Affectation au 106 (C)	17 174 348,91	0,00	0,00	17 174 348,91
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-17 174 348,91	0,00	0,00	-17 174 348,91
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Budget de l'exercice (BP+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(2)	4 300 000,00	0,10	0,10	4 300 000,10
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(2)	26 537 335,41	0,00	0,00	26 537 335,41
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	22 237 335,41	-0,10	-0,10	22 237 335,31

(1) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(2) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 4 300 000,00	0,10	II 0,10
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		4 300 000,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	4 300 000,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,10	0,10
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
1068	Autres réserves	0,00	0,10	0,10
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 26 537 335,41	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		4 343 648,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
275	Dépôts et cautionnements versés	2 500 000,00	0,00	0,00
2763	Créances sur collectivités et établ. pub	1 843 648,00	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		22 193 687,41	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 152,00	0,00	0,00
28145	Installat° gén., agenc., aménag. cons.	965,60	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	2 078,78	0,00	0,00
28184	Mobilier	476,56	0,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations			
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	22 189 014,47	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

Nota. – Remplir un tableau par opération pour compte de tiers

A7 – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

N° opération : 45801			Intitulé de l'opération : Travaux de dépollution - Station Oil France - GUNDERSHOFFEN		Date de la délibération : 21/05/2025	
		Pour mémoire réalisations cumulées à l'ouverture (1)	RAR N-1	Nouveaux crédits votés	Total (2)	
DEPENSES (a)						
458101 Dépenses nouvelles		46 727,24	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)		46 727,24	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)		46 727,24	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)						
Financement par le tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	
458201 Financement par d'autres tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le service (contrepartie 6742)		0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)		0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)		0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
(2) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le 23 SEP. 2026

IV

ID : 067-507679039-20260916-2026_125-DE

IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.



IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le 23 SEP. 2026

ID : 067-507679039-20260916-2026-125-DE
013

IV – ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)													
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Part investissement		Annuité versée sur l'exercice	Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
								Part totale (4)	Dont part nette (5) I				
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique
(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023 visant à ouvrir le tiers financement à l'Etat, à ses établissements publics et aux collectivités territoriales pour favoriser les travaux de rénovation énergétique.
(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N
(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N
(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017	Subventions à verser par annuités (annuités restant à courir)				0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le 23 SEP. 2026

ID : 067-507679033-20260016-2026-125-DE

IV

IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital à l'ouverture	Annuité reçue au cours de l'exercice
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

**IV – ANNEXES****ENGAGEMENTS HORS BILAN****AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.2****B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N :
DETAIL DES EFFECTIFS PAR EMPLOI FONCTIONNEL OU FILIERE A LA CLOTURE

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	15,00	15,00
Chargé d'études et d'opérations	A	0,00	0,00	0,00	0,00	8,00	8,00
Chargé de communication		0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
DIRECTEUR		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gestionnaire administratif et financier		0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00
Gestionnaire des marchés publics		0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Juristes		0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00
Responsable administratif et financier		0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	15,00	15,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
(2) Catégories : A, B ou C.



(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail pré-ETPT. Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

ID : 067-507679033-20260916-2026_125-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite) :
DETAIL DES EFFECTIFS PAR TYPE DE RECRUTEMENT

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT Nature du contrat (5)
			Index (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Chargé d'études et d'opérations		ADM		0,00	A	CDI
Chargé d'études et d'opérations		ADM		0,00	A	CDD
Chargé de communication		ADM		0,00	A	CDI
Gestionnaire administratif et financier		ADM		0,00	A	CDI
Gestionnaire des marchés publics		ADM		0,00	A	CDI
Juristes		ADM		0,00	A	CDD
Responsable administratif et financier		ADM		0,00	A	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
SP : Spécifique.
CUL : Culturel.
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moitié du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1* : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2* : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2* : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3* : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4* : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6* : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326 352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap.
333-1 343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
343-1 343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
326 352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupant un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L. 332-8, L. 332-13, L. 332-14, L. 326, L.352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L.332-23, L.332-24, L.333-1 à L.333-10 et L.333-12 du CGFP.
(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le **23 SEP. 2026**
ID : 067-507679033-20260916-2026_125-DE



**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT
EMPLOYE PAR LA REGIE****C1.2**

Nota. – Cet état n'est applicable qu'aux budgets de régies non personnalisées pour lesquels l'entité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

CADRE D'EMPLOI DE L'AGENT	CATEGORIE	EFFECTIFS	REMUNERATION
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Ce montant correspond aux dépenses imputées au compte 6215.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le 23 SEP. 2026

ID : 067-507679033-20260916-2026_125-DE

IV

IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

Cet état est applicable aux régies dont la collectivité territoriale, le groupement ou l'établissement public de rattachement compte plus de 3 500 habitants. Il présente la liste des organismes mentionnés aux 2°, 4° et 7° de l'article L. 1612-35 du CGCT.

Les documents financiers et comptables de ces organismes mentionnés au 2° de l'article L. 1612-35 sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part de capital				
Garantie d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).



IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

Nota. – Cet état n'est applicable qu'aux seules régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet de service	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

23 SEP. 2026



IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

D

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 24

Nombre de suffrages exprimés : 22

VOTES :

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 04/09/2026

Présenté par Le Directeur,

A Strasbourg le 16/09/2026

Le Directeur,

Délibéré par l'assemblée, réunie en session Ordinaire

A Strasbourg, le 16/09/2026

Les membres de l'assemblée délibérante,

Nota. – L'ajout des signataires est facultatif.

Certifié exécutoire par Le Directeur, compte tenu de la transmission en préfecture, le 21/09/2026, et de la publication le

A Strasbourg, le